

Formation professionnelle et CNFPT
Compte rendu Conseil d'Administration 29 mai 2002

3 points à l'ordre du jour de ce Conseil

• **Orientations sectorielles et priorités de formation pour l'année 2003**

Sur les 33 thèmes de formation, « les besoins », identifiés dans les délégations régionales, 6 sont considérés comme prioritaires c'est à dire que ces axes de formation devront obligatoirement être développés, que des moyens financiers y seront consacrés. Les 6 axes :

- Affaires juridiques et administratives
- Finances publiques
- Ressources humaines
- Urbanisme, logement, habitat et déplacements
- Interventions sociales, politique de la ville, aménagement et développement économique des territoires, emploi et insertion
- Eau, assainissement, propreté publique et gestion des déchets

Le détail des 33 besoins recensés dans les délégations régionales à consulter sur le site internet du CNFPT

La délégation CGT a été la seule à s'exprimer et à s'abstenir. Elle a porté une appréciation positive sur les thématiques retenus, regretté que des secteurs soient ignorés et de nouveau (comme en 2002) dénoncé les restrictions en matière de formation qu'impose la pénurie des moyens financiers consacrés à la formation mutualisés par le CNFPT. Elle a fait référence aux données statistiques fournies par le dossier « formation » de la Gazette : le taux d'agents bénéficiant d'une action de formation est supérieur à 50% dans les versants Etat et hospitalier, il tombe à moins 39% dans le versant territorial.

Intervention de Michel Keller (CUS de Strasbourg)

« Tout d'abord, je voudrais souligner la qualité du travail fait par le CNO dans ce dossier aussi important. Le recensement des besoins de formation à l'échelon national avec la restitution qui représente 33 fiches n'est pas une chose facile, c'est un travail fastidieux. Définir à partir de ce recensement des orientations sectorielles et priorités nationales pour 2003 est pour notre part un travail tout aussi difficile, voire délicat. Les besoins existent.

Prioriser les besoins de formation est synonyme de restriction du fait du manque de moyens. J'ai eu l'occasion de le dire (sur le même dossier), lors du CA de l'année dernière. D'ailleurs, les priorités pour 2003 sont pratiquement identiques à 2002. Six secteurs sont considérés comme prioritaires.

Nous approuvons, au regard des enjeux actuels, certains choix comme, par exemple celui couvrant le champ des interventions sociales, de la politique de la ville, de l'aménagement et du développement économique des territoires, de l'emploi et de l'insertion, ou celui dont le thème est le renforcement ou le développement de nouvelles compétences dans le cadre des services en régie et en regard d'une gestion globale de développement durable. En revanche, nous ne comprenons pas l'absence de plusieurs champs d'activité. Il en est ainsi de celui de l'éducation de la jeunesse et de l'animation.

Cela nous fait constater et pointer le problème des pôles de compétences que vous avez d'ailleurs soulevé, M. Le Président, lors de votre déclaration de politique générale.

Il y a urgence d'une mise à plat des pôles de compétences et de réactivation de ceux qui sont en sommeil.

En effet, le pôle compétent en matière de jeunesse et d'animation concerne plus de 20% de l'effectif si on considère toutes celles et tous ceux qui travaillent dans la sphère de la petite enfance, du scolaire, du périscolaire et des contrats éducatifs locaux. Ce pôle reste à l'état de « virtualité » alors qu'il s'agit de l'un de ceux qui sont en évolution la plus forte, avec des enjeux de professionnalisation et d'intégration des jeunes sous contrat emploi-jeune en grand nombre dans ce secteur.

La demande de notre collègue Pascal Grangjeat lors de la réunion du CNO d'avoir un bilan pour savoir où nous en sommes sur les pôles de compétences afin d'apprécier les outils et moyens qui existent pour la mise en oeuvre des orientations, me semble nécessaire. Nous ne pouvons pas rester sur un constat.

Par ailleurs, la classification, de façon exclusivement thématique, des orientations de formation pour 2003 minore, voire occulte, les enjeux transversaux d'évolution des contenus pour répondre aux besoins. C'est le cas pour les exigences de portée générale, de démocratisation du service public qui sont sous-évaluées.

Je terminerais mon intervention sous forme de questions. Au risque de me répéter, j'avais dit, en 2002 que prioriser était synonyme de restriction du fait du manque de moyens ; la demande de formation étant très forte, quelle sera notre réponse aux demandes de formation non prioritaires ? Seront-elles reportées ? Si oui, à quelle échéance, ou ne seront-elles pas du tout prises en compte ? »

- **Désignation des personnalités qualifiées dans les CRO**

La délégation CGT a demandé l'avis des CRO et les « CV » des personnalités proposées afin d'apprécier leurs qualités particulières dans le domaine de la formation. La CFDT et FO ont rejoint cette analyse ; un élu d'Aquitaine a reporté les propositions formulées pour sa région annonçant un débat au CRO.

Intervention de Christian Pierre (CR PACA)

« La CGT rappelle, à l'occasion de la désignation des personnalités qualifiées au sein des Conseils Régionaux d'Orientation, son attachement aux principes de paritarismes. Si nous constatons que la loi du 12 juillet 84 modifiée prévoit que les propositions soient faites par les délégués interdépartementaux ou régionaux, elle n'interdit pas que ces propositions soient soumises, préalablement, à l'avis des CRO et pas uniquement le sujet d'une information. C'est aujourd'hui, trop souvent le cas.

Les CRO ne disposent d'aucun élément réel leur permettant d'apprécier la 'qualification' et les 'compétences' des personnes choisies par les délégués et ne sont donc pas en mesure d'émettre un avis. La situation des Administrateurs est, de ce fait, identique. L'absence de renseignements complémentaires sur le parcours professionnel et les qualifications

spécifiques dans le domaine de la formation professionnelle des personnes proposées, nous interdit d'émettre un avis fondé.

Nous souhaitons que cet état d'organisation soit modifié pour permettre à chacun de jouer son rôle »

- **Mise en place de commissions**

- Règlement intérieur : Dominique Delenne (CSD 93) et Jacqueline Doneddu
 - Emploi et Perspectives : Bernard Gambier (UFICT) et Dominique Delenne (CSD 93)